

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Cette formation prépare le sauveteur secouriste du travail à intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail dans l'établissement ou dans l'exercice de sa profession à l'extérieur de l'entreprise

Durée de la formation : 14.00 heures soit 2.00 jour(s)

Profils des stagiaires

- Tout public

Prérequis

- aucun
- personne en situation de handicap, nous contacter

Lieu :

Objectifs pédagogiques

- A l'issue de la formation, le participant sera capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences de sauveteur secouriste du travail (SST) au service de la prévention des risques professionnels au sein de son entreprise

Contenu de la formation

- Compétence 1 : CADRE JURIDIQUE DE L'INTERVENTION DU SST - être capable de situer le cadre juridique de l'intervention
- Compétence 2 : PROTÉGER - être capable d'analyser une situation d'accident, d'en déterminer les dangers persistants pour ensuite agir avec les précautions nécessaires liées à la situation
- Compétence 3 : EXAMINER - être capable d'effectuer un examen de la victime qui déterminera les actions à mettre en oeuvre pour éviter une aggravation et aussi de faire transmettre ou transmettre aux secours les informations nécessaires pour qu'ils puissent organiser leur intervention
- Compétence 4 : ALERTER - être capable de transmettre les informations nécessaires et suffisantes pour permettre une intervention des secours
- Compétence 5 : SECOURIR - être capable de prendre les mesures nécessaires pour stopper un saignement abondant sur une victime, pour permettre à la victime de respirer à nouveau en évacuant ce qui obstrue ses voies respiratoires, pour éviter l'aggravation de l'état d'une victime à la suite d'un malaise et de demander un avis médical, pour éviter l'aggravation d'un traumatisme supposé, d'une brûlure, d'une plaie, d'une victime en attendant les secours et être capable d'assurer une respiration et articulation artificielle en attendant les secours dans le cas où la victime ne répond pas et ne respire pas
- Compétence 6 : PREVENTION : notions de bases - être capable d'appréhender les notions de base de la prévention en entreprise
- Compétence 7 : PREVENTION - être capable de supprimer ou réduire des situations dangereuses au sein de votre entreprise
- Compétence 8 : PREVENTION - être capable d'identifier les acteurs de votre entreprise auxquels vous ferez part des situations dangereuses que vous aurez décelées

Campus des Valois

609 Route de la croix du milieu

16400 La Couronne

Email: formations@campus-valois.fr

Tel: 05 45 25 18 50



Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Informations - devis - inscriptions - personnes à contacter :

Cette formation est réalisée par un formateur habilité par l'INRS

Romain Deville : Conseiller Formation : 0 7 60 05 44 70 / romain.deville@campus-valois.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Matériel pédagogique : lot de mannequins (Mannequin RCP adulte, enfant, nourrisson), défibrillateur de formation avec accessoires, divers matériels pour la réalisation des cas concrets.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Une évaluation formative en continu et certificative sur une situation dangereuse conformément à la grille de certification de l'INRS

Modalités d'accès :

Les groupes sont composés de 4 à 12 participants maximum. Les sessions sont maintenues sous réserve qu'au moins 4 personnes soient inscrites.

Les sessions débutent sous un délai moyen de 30 jours ouvrés après la signature du devis accepté.

Les inscriptions sont closes 10 jours avant le début de la formation.

Cette formation peut être suivie par des participants en situation de handicap, sous réserve de satisfaire aux exigences des prérequis et aux conditions de sécurité du déroulement matériel de cette dernière. Nous consulter

2 avril 2025